



Qu'est ce qu'un SCoT ?

Défini par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) de 2000 et renforcé par le Grenelle de l'environnement, le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) est un véritable outil réglementaire d'application des principes de développement durable en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

Le SCoT est en effet un document de planification qui fixe, à l'échelle d'un territoire intercommunal, les grandes orientations en matière d'accueil de population, de logements, de grands équipements, de transports et de mobilité, de préservation de l'environnement, d'équilibres spatiaux (urbains/agricoles/naturels), de développement économique...

Le dossier de SCoT comporte 3 documents :

- le **Rapport de Présentation** : il expose principalement les points clés du diagnostic qui ont servi à définir le projet, les incidences du projet sur l'environnement et les mesures de suivi...
- le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** qui retranscrit la politique de développement voulue pour le Pays Gâtine dans les années à venir.
- le **Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)**, volet réglementaire qui définit les orientations d'aménagement et les objectifs qui doivent être retranscrits au sein des communes et/ou communautés de communes dans leurs plans locaux d'urbanisme (PLU) selon le principe dit de compatibilité. De manière générale, le SCoT impactera l'ensemble de l'urbanisme en Gâtine.

Le Pays de Gâtine, notre territoire, ses atouts

Région rurale et d'élevage, la Gâtine dispose de paysages de qualité, rythmés par les haies et les bosquets, associant harmonieusement labours et prés. Terre de bocage verdoyante, maillée de villages et hameaux, parsemée de ruisseaux, rivières et étangs, la Gâtine est caractérisée par un habitat dispersé et de petites parcelles bordées de haies vives. Les activités agricoles traditionnelles locales sont cependant aujourd'hui fortement concurrencées par les grandes cultures céréalières. Grâce au solde migratoire, la Gâtine renoue avec la croissance

démographique depuis 15 ans, témoignant de son renouveau d'attractivité, et doit conforter et diversifier ses activités économiques pour renforcer l'emploi.

Le Pays de Gâtine doit aujourd'hui gérer sa dynamique sur le long cours : faire face aux mutations, équilibrer la répartition de la population et des services associés sur le territoire, se positionner de façon constructive par rapport aux grands pôles extérieurs au territoire (Niort, Poitiers...).

Telle est la vocation du SCoT.

Un territoire redynamisé...

2014
(démarrage de la mise en œuvre)

82 communes
194 957 hectares
66 318 habitants (2010)

2026

+ 4.000 habitants
+ 3.840 ménages ou résidences principales
+ 2.200 emplois

Protection Valorisation	Préservation Valorisation	Extensions urbaines potentielles
Espaces naturels et agricoles	Espaces urbains occupés	
180 569 ha	13 647 ha	741 ha

Si le Pays Gâtine suit la même tendance que précédemment, il prévoit d'accueillir un peu plus de 5 000 habitants d'ici 20 ans. Si aucun effort n'est fait, les moins de 20 ans diminueront de -15 à -20 %, avec une augmentation forte des plus de 60 ans (+60 %) et des plus de 80 ans qui doubleront pratiquement. Le SCoT voulu par le Pays vise à équilibrer cette pyramide des âges et à maintenir un seuil satisfaisant des moins de 20 ans.

Le SCoT propose de rééquilibrer cette perspective en basant sa projection sur un maintien des moins de 20 ans. Ainsi il envisage l'accueil d'environ 6 000 habitants supplémentaires et la production de 6.000 nouveaux logements à l'horizon 2034, soit environ 3 840 logements pour les 12 prochaines années (réhabilitations et constructions neuves). Il s'agit de maintenir les habitants actuels et d'en accueillir de nouveaux, d'améliorer l'habitat, d'adapter l'offre aux jeunes actifs, aux jeunes ménages, et aux plus modestes, et de diversifier les solutions offertes aux personnes âgées...

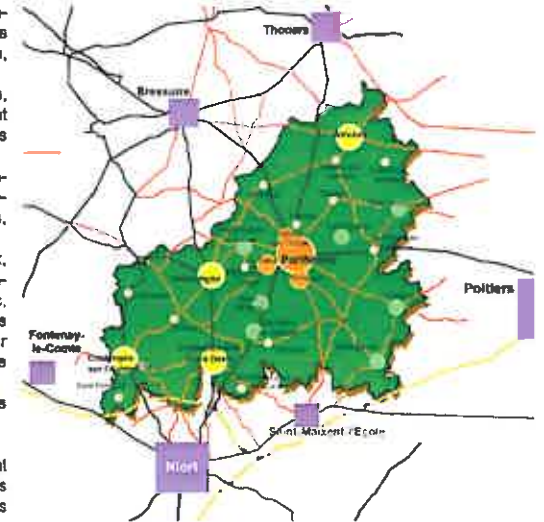
La qualité de vie des habitants nécessitera aussi le rapprochement habitat/services/emplois limitant les besoins en déplacements. Les réflexions sur les services devront prendre en compte l'évolution des modes de vie, le maintien des services médicaux et sociaux de proximité, et le renforcement de l'offre d'équipements culturels, contribuant à l'attractivité du territoire.

Le maintien du nombre d'habitants doit prendre en compte le désemploi territorial, c'est à dire la diminution du nombre de personnes par ménage (séparations, enfants quittant le ménage familial, veuvages plus longs etc.). Le volume supplémentaire de logements prend en compte pour un tiers environ ce désemploi et pour les deux tiers l'augmentation nette de population.

Un territoire équilibré

Les composantes de l'armature urbaine proposée par le SCoT sont les suivantes :

- Un pôle central : Parthenay, auquel on associe Châtillon-sur-Thouet, Le Tallud et Pompaire, conforté dans son rôle moteur (renforcement habitat, commerces, services, équipements structurants majeurs).
- 4 pôles relais : Airvault, Champdeniers-Saint-Denis, Coulonges-sur-Autize et Secondigny (renforcement des commerces, services, habitat, équipements structurants complémentaires).
- 7 pôles de proximité : La Peyratte, Mazières-en-Gâtine, Ménigoute, Saint-Pardoux, Saint-Aubin-le-Cloud, Vaeles, Thénézay (offre d'habitat, commerces, services complémentaires).
- 13 mini-pôles d'Amelloux, Ardin, Assais-les-Jumeaux, Azaï-sur-Thouet, Fenioux, Gourgé, La Ferrière-en-Parthenay, Le Busseau, Saint-Christophe-sur-Roc, Saint-Loup-Lamairie, Saint-Pompain et Verruyes et Viennay qui polarisent quelques communes ou représentent les nœuds les plus fins de la trame territoriale (offre locale commerces-emplois-habitat).
- Ensemble des bourgs et villages (renforcement des centres bourgs et des cœurs de village).



Tous les niveaux permettront l'accueil de population en privilégiant le renforcement des centres villes/villages et les formes urbaines traditionnelles. La cohérence avec les réseaux de transports collectifs (notamment ceux dépendant du Conseil Général des Deux-Sèvres) sera recherchée autant que faire se peut.

Des ressources naturelles et paysagères valorisées

Types d'espaces et Sites du Patrimoine de Gâtine

Types d'espaces

Types de sites

Types de sites

Types de sites

Types de sites

Types de sites

Types de sites

Types de sites

Types de sites

Types de sites

Types de sites

Types de sites

Types de sites

Types de sites

Types de sites

Types de sites

Types de sites

Types de sites

Types de sites

Types de sites

Types de sites

Types de sites

Types de sites

Types de sites

Types de sites

Types de sites

Types de sites

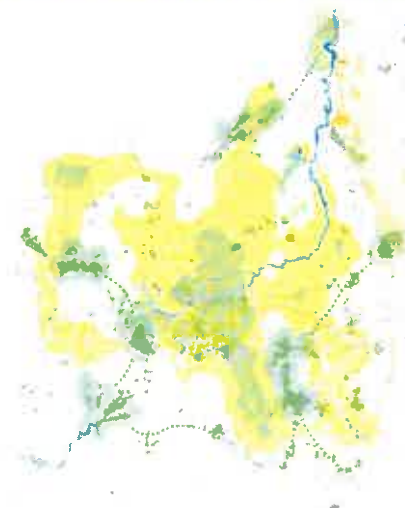
Types de sites

Types de sites

Types de sites

Types de sites

Cartographie de l'ensemble



Région rurale traditionnellement vouée à l'élevage, la Gâtine peut se targuer grâce à celui-ci d'un patrimoine paysager et naturel de qualité. Terre de bocage, la Gâtine est porteuse d'une biodiversité riche d'importance régionale.

Outre le bocage, d'autres trames de milieux naturels composent la biodiversité et le patrimoine gâtinais. Le SCoT identifie cette richesse, la protège et la valorise dans le cadre de son projet. Il s'appuie sur quatre trames de milieux d'origine naturelle ou agricole qui devront être pris en compte dans le développement de la Gâtine :

- la trame forestière et boisée,
- la trame bocagère,
- la trame de milieux ouverts dits thermophiles,
- la trame humide, composée de l'ensemble des mares et zones humides terrestres.

